

MOBILITÉ INTERNATIONALE AU S3

PROGRAMME ERASMUS ET COOPÉRATIONS BILATÉRALES

Construire un projet de mobilité

Janvier 2022

Une mobilité internationale est possible au **premier semestre du Master 2** pour les étudiants des parcours DETER, Environnement Urbain, AUDE et PROMU, ayant effectué leur M1 à l'EUP. Voir les destinations possibles sur le site de l'EUP.

Le projet est monté avec les coordinateurs RI et avec l'accord des responsables du parcours du M2 pressenti par l'étudiant de M1. Ce dernier doit contacter Florine BALLIF ou Nacima BARRON afin d'expliquer son projet de mobilité d'études.

Candidature EUP

Janvier - Février 2022

Les dossiers de candidature à la mobilité devront être rendus avant le **15 Février 2022** :

- CV
- Relevés de notes des études supérieures réalisées (tous les semestres post-bac)
- Lettre de motivation en français pour chaque université visée (trois maximum) incluant :
 - ⇒ Classement des destinations par ordre de préférence (3 candidatures maximum)
 - ⇒ Projet académique de mobilité solide et cohérent avec votre parcours
 - ⇒ Parcours de M2 envisagé(s)
 - ⇒ Choix de cours prévisionnel (disponible sur le site internet de l'université d'accueil)

Envoyer à :

- Florine BALLIF : florine.ballif@u-pec.fr
- Nacima BARON : nacima.baron@enpc.fr
- Marine TRITZ : marine.tritz@univ-eiffel.fr

Après une évaluation basée sur la qualité du projet, le coordinateur RI donne son accord pour l'une des destinations demandées, en signant l'autorisation de participation au programme d'échange.

Les candidats retenus présentent leur projet de mobilité au service international de l'UGE. Attention, vous devez avoir complété votre inscription administrative.

Le projet de mobilité doit être validé par les coordinateurs RI avant d'entamer les démarches administratives auprès de l'UGE.

Candidature UGE

Février 2022

Le formulaire MoveOn devra être complété avant le **25 Février 2022** :
<http://www.u-pem.fr/international/etudiants-de-lupem/mobilites-detudes/>

Candidature dans l'université d'accueil

Mars – Avril 2022

Vous postulez à l'université d'accueil selon leur procédure de candidature. Une attestation de langue peut être exigée (se renseigner sur leur site internet).

Si votre candidature est acceptée, une lettre d'admission vous est envoyée.

Vous préparez votre Learning Agreement/Contrat pédagogique avec Florine BALLIF ou Nacima BARON.

Dossier d'aide à la mobilité

Avril 2022

Un dossier d'aide à la mobilité est à compléter auprès de l'UGE. Il faudra vous munir des pièces suivantes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Relevé d'Identité Bancaire RIB | <input type="checkbox"/> Pièce d'identité valide pendant la mobilité |
| <input type="checkbox"/> Notification de bourse du CROUS (si concerné) | <input type="checkbox"/> Contrat d'études/Learning Agreement |
| <input type="checkbox"/> Livret de famille ou extrait d'acte de naissance | <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance maladie (CEAM si Erasmus) |
| <input type="checkbox"/> Avis d'imposition (ou celui des parents) | <input type="checkbox"/> Kit Erasmus complété et signé (si concerné) |

DÉPART AU PREMIER SEMESTRE 2022/23

Au retour de la mobilité

Février 2023

Rapport réflexif :

Vous devez remettre à l'EUP un rapport détaillant et mettant en perspective vos apprentissages dans la formation. Il est à remettre pour le **1er février 2023**, par mail en version pdf à la scolarité (marine.tritz@univ-eiffel.fr) et aux coordinatrices RI (florine.ballif@u-pec.fr + nacima.baron@enpc.fr).

Sans ce rapport, vos notes ne seront pas transcrites.

Transcription des notes :

Lorsque votre relevé de notes obtenues à l'étranger vous est transmis par l'université partenaire, il vous appartient de l'envoyer directement au secrétariat pédagogique de l'EUP (Marine Tritz). Il vous appartient également de contacter les secrétariats de votre université d'échange pour obtenir vos notes, voire les relancer s'ils tardent à vous les envoyer.